

Décision

Générale

colonial

Décision n° 157 Personnel européen.

n° 157

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 30/03/1943

Date de publication
20 février 1943

Date du numéro
30 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

Madame SACCO, Sténo-dactylo auxiliaire à la journée, est admise au salaire mensuel de 2.500 frs. pour compter du 1er Février 1943.